



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Contact :

Section : AMOPA-21

Adresse du Président : Professeur Bernard Decaris

25, Grande rue, 21350 Soussey sur Brionne

Mél : [bernard.decaris@gmail.com](mailto:bernard.decaris@gmail.com)

Siège social :

Ministère de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle - 75007 Paris

Secrétariat National :

30 av. Félix-Faure - 75015 Paris

Tél : 01 45 54 50 82

Fax : 01 45 54 58 20

Courriel : [amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr)

<http://www.amopa.asso.fr>

BOURSE NATIONALE  
de soutien

à la REALISATION D'UN PROJET PERSONNEL  
de STAGE ou D'ETUDE-RECHERCHE  
en France ou à l'étranger

BENEFICIAIRES :

- Jeunes, élèves, étudiants de 18 à 25 ans
- Candidat présentant un sujet d'étude original ou innovant dans les divers domaines artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique et dont les résultats peuvent être publiés, ou sujet d'étude en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.

CARACTÉRISTIQUES DU STAGE OU DU TRAVAIL D'ÉTUDE OU DE RECHERCHE :

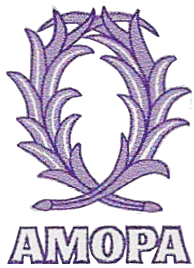
- Déroulement en France ou à l'étranger,
- De préférence pendant l'été,
- Durée de deux à six mois,
- Sujet pouvant accessoirement être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire
- Thème nettement défini, élaboré avec soin, à développer par le candidat lui-même avec l'aide éventuellement de spécialistes qui ont accepté de le guider.

MONTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE :

- Fonction de l'intérêt et de la qualité du projet, des ressources du candidat ainsi que des disponibilités de l'Association AMOPA,
- Fonction également du niveau d'études suivies
- Pour 2015 :
  - ~ Lauréats niveau III (BTS, DUT) **1000€ au maximum**
  - ~ Lauréats niveau II (licence, master ou équivalent) **1500€ au maximum**
  - ~ *Montants pouvant être accrus d'une participation de la section départementale*

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

- Dossier complet selon précisions formulées par la fiche technique jointe,
- à adresser au président de la section départemental de l'AMOPA ([adresse ci-dessus](#)) par le chef d'établissement avec son commentaire, au plus tard le **6 février 2016** ;
- décision par la commission nationale d'attribution, après avis du bureau de la section départementale ; décision transmise au candidat par le chef d'établissement avec indication, si le projet est retenu, du montant de la bourse attribuée.



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE A UNE BOURSE

NOM et prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse (\*) : .....

Téléphone : ..... mël : .....

Profession du père : .....

Profession de la mère : .....

Nombre de frères et sœurs : .....



Scolarité	Etablissement(s)	Classe ou année d'études	Résultats-Diplômes obtenus
2012-2013			
2013-2014			
2014-2015			
Année en cours 2015-2016			

Activités extrascolaires : .....

### ATTESTATION (à remplir par le candidat ou la candidate)

Je m'engage, si j'obtenais une bourse départementale et/ou nationale de l'Association AMOPA,

- à utiliser les fonds uniquement pour la réalisation du projet tel qu'il aura été accepté par la commission des bourses,
- à rembourser l'AMOPA du montant de cette aide si le projet n'est pas réalisé,
- à adresser les rapports demandés tant au plan départemental que national,
- à respecter les instructions complémentaires exprimées par la section départementale qui instruit mon dossier.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature du candidat)

NB(\*) : **attention**: En cas de changement d'adresse universitaire, prière d'indiquer, ci-après, celle à laquelle l'association peut vous contacter au-delà des dates de votre stage.



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

## Siège social :

Ministère de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle - 75007 Paris

## Secrétariat National :

30 av. Félix-Faure - 75015 Paris

Tél : 01 45 54 50 82

Fax : 01 45 54 58 20

Courriel : amopa.courriel@orange.fr

<http://www.amopa.asso.fr>

## OBJET ET MODALITES D'ATTRIBUTION DES BOURSES

**L'objet des bourses de l'Association A.M.O.P.A.** est de permettre à des élèves, à des étudiant(e)s **ou** à des jeunes gens ou jeunes filles en formation, de faire, **de préférence pendant l'été**, en France ou à l'étranger un travail d'étude et/ou de recherche sur un sujet de leur choix qu'ils ont déjà préparé. La période prise en compte ne dépassera pas six mois.

Les bourses de la Fondation sont accordées par priorité à des candidats qui présentent un sujet d'étude original ou innovant dont les résultats peuvent être publiés dans divers domaines : artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique.

A titre complémentaire ce sujet d'étude peut aussi être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.

**I- LES BOURSES :** Elles sont attribuées, selon l'intérêt et la qualité du projet, en fonction des **ressources du candidat** et des disponibilités de l'Association. En 2015, des bourses de 1000€ seront attribuées à des lauréats de niveau III (BTS et IUT) et des bourses de 1500€ au maximum pour les lauréats de niveau II (licence, master ou équivalent). Si des projets nécessitent des sommes importantes (frais de voyage notamment), il est conseillé aux candidats de prendre au préalable l'avis du secrétariat.

**II - LES BENEFICIAIRES :** Leur âge doit être compris entre 18 et 25 ans à réception du dossier. L'âge limite supérieur peut éventuellement être modifié en fonction de circonstances particulières justifiées.

**III - LES CANDIDATURES :** Chaque candidat doit proposer **un sujet nettement défini**, qu'il a élaboré avec soin et qu'il sera capable de **développer**, avec l'aide de spécialistes qui ont accepté de le guider. **Le projet doit être formulé par le candidat lui-même.**

**IV - L'INFORMATION :** A chaque rentrée scolaire, les formulaires destinés aux candidats sont adressés par la commission des bourses aux présidents de section, qui ont en charge d'en assurer la diffusion auprès des inspecteurs d'académie, des chefs d'établissement. Cette procédure n'exclut pas les candidatures individuelles ou émanant de jeunes déjà sortis du système scolaire ou universitaire.

**V - LES DOSSIERS :** Les formulaires de candidature doivent être remplis avec soin et exactitude.

Pour être **recevables** les dossiers comprennent les pièces suivantes **numérotées** et établies sur des **feuilles distinctes** :

1° **La lettre de candidature.**

2° **Le sujet du rapport** défini par un titre **bref et précis** et les activités à entreprendre pour le développer et le finaliser.

3° **Le travail déjà accompli** (bibliographie, recherches etc.)

4° **L'avis motivé du professeur** qui dirige le candidat.

5° **L'accord des autorités** d'accueil et des spécialistes qui ont accepté de le guider pendant son séjour. En cas de retard le candidat produira les documents justifiant les démarches déjà accomplies.

6° **L'accord des organismes** ou des familles qui assureront **l'hébergement** du candidat pendant son séjour : **produire la photocopie des pièces attestant cet accord** ou la justification des démarches effectuées.

Pour les voyages à l'étranger, les candidats auront intérêt à se mettre en rapport avec les sections A.M.O.P.A. du pays où ils se rendent, dans la mesure où elles existent : les adresses peuvent leur être fournies par le secrétariat

- 7° **Le budget détaillé** du projet : indiquer, d'une part l'ensemble des dépenses et éventuellement des recettes, d'autre part l'apport personnel et le montant de l'aide demandée tant à l'Association AMOPA qu'à d'autres organismes
- 8° **La durée du séjour** : préciser les dates.
- 9° Pour les candidats se rendant à l'étranger, **l'attestation** du professeur **intéressé** précisant **le niveau acquis** dans la langue dont il aura besoin.
- 10° Le dossier doit obligatoirement comporter **une attestation d'assurance responsabilité civile**, assistance et rapatriement en cas de maladie ou d'accident en France ou à l'étranger. Indiquer le nom de la société d'assurance et le numéro du contrat.
- 11° Pour certains pays présentant des risques sanitaires ou d'insécurité, **une attestation de vaccination** et/ou **l'avis du ministère des affaires étrangères**.
- 12° **L'engagement sur l'honneur** de rédiger le rapport demandé ou de suivre les instructions des sections participantes.

**Remarque :** Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

**VI - RAPPORT :** les boursiers rédigeront un rapport circonstancié, écrit en **français** (citations traduites), à remettre en **deux exemplaires, accompagné éventuellement** de photos **couleurs ou noir et blanc**, ou de tout autre support exposant les travaux et les résultats obtenus (CD, DVD, Clef USB).

Ces documents seront envoyés directement à la commission des bourses 30, avenue Félix-Faure 75015 PARIS avant le 31 décembre 2015. Ces rapports sont examinés par la commission et font l'objet d'un compte rendu publié par l'Association dans sa revue nationale.

**Attention :** des modalités complémentaires peuvent être signifiées par certaines sections départementales en vue de promouvoir ces travaux de recherche.

## **VII - CALENDRIER**

- 1° **Le dossier complet**, formulaire et pièces sera remis au chef d'établissement à la date fixée par celui-ci. Les candidatures individuelles seront adressées directement au président départemental de la section A.M.O.P.A.
- 2° **Avant le 5 février 2016**, le chef d'établissement transmet le dossier, avec son commentaire, au président départemental de la section A.M.O.P.A. à **Professeur Bernard Decaris, président de la section AMOPA-21, 25, grande rue, 21350 Sousse sur Brionne. E.mail : [bernard.decaris@gmail.com](mailto:bernard.decaris@gmail.com)**
- 3° Le bureau de la section procède à l'examen des dossiers reçus et, après une première sélection, classe les meilleurs, revêtus de son appréciation, en indiquant le montant global de l'aide que la section peut accorder. Ainsi peut-il y avoir une bourse départementale à laquelle s'ajoutera la bourse nationale. Les dossiers, sont ensuite adressés à la commission d'attribution des bourses 30, avenue Félix-Faure 75015 Paris, avant le **22 février 2016** date de rigueur.
- 4° Chaque candidat est informé de la décision prise le concernant. Les bénéficiaires d'une bourse départementale reçoivent par les soins de leur chef d'établissement ou du président de la section A.M.O.P.A une lettre leur indiquant le montant de l'aide accordée et du Président national le montant de la bourse nationale.

## **VIII - SECTIONS ETRANGÈRES**

Les sections étrangères peuvent présenter des candidats désireux de réaliser un projet en **France**. En ce cas, les Présidents de ces sections, en fonction de leur demande, recevront des modalités spécifiques à ces candidatures.

**P.S : Il est recommandé au candidat de conserver une photocopie de ce texte concernant le mode d'attribution des bourses.**



# Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

## **Bourses AMOPA-- Pièces nécessaires pour le dossier**

Age (18- 25 ans)

Formulaire d'inscription

- 1) Lettre manuscrite de candidature et de motivation
- 2) Sujet du rapport
- 3) Travail déjà accompli
- 4) Avis motivé du Professeur
- 5) Accord des autorités (retard possible)
- 6) Accord des organismes
- 7) Budget détaillé
- 8) Durée et dates du séjour (moins de 6 mois)
- 9) Attestation du niveau dans la langue (étranger)
- 10) Assurance responsabilité civile, assistance, rapatriement
- 11) Attestation de vaccination (certains pays)
- 12) Engagement de faire parvenir un rapport